



Code du Règlement: UMFVBT- REG/PD/12/2022
Republié par la H.C.A. n° 6/5585/08.03.2022
Republié, Annexe à la H.S. n° 66/7351/30.03.2022
Complété par la H.C.A. n° 4/4080/14.02.2023
Complété par la H.S. n° 31/4840/22.02.2023
Modifié et complété par la H.C.A. n° 17/13780/20.06.2023
Modifié et complété par la H.S. n° 137/14600/29.06.2023

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION ET DE LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DE LICENCE À L'UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE « VICTOR BABEȘ » DE TIMIȘOARA.

	Fonction, nom et prénoms	Date	Signature
Élaboré par:	Prorecteur didactique, Prof. univ.dr. Daniel-Florin Lighezan Doyen, prof. univ.dr. Bogdan Timar	28.10.2020	
Complété/Modifié	Prorecteur didactique, Prof. univ.dr. Daniel-Florin Lighezan	23.03.2021, 01.03.2022	
Complété/Modifié	Prorecteur didactique, Prof. univ.dr. Daniel-Florin Lighezan	10.02.2023	
Complété/Modifié	Prorecteur didactique, Prof. univ.dr. Daniel-Florin Lighezan	16.06.2023	
Approuvé par le Bureau Juridique	Cj. dr. Codrina Mihaela Levai	23.03.2020 29.03.2022 22.02.2023 26.06.2023	
Approuvé par la Commission permanente du Sénat pour la révision des règlements et de la Charte universitaire	Prof. univ. dr. Danina Mirela Muntean	29.03.2022 22.02.2023 26.06.2023	
Date d'entrée en vigueur :	30.03.2022 (Ed. II), 22.02.2023 (Rev.1), 29.06.2023 (Rev.2)		
Date de retrait :			



Article 1 Considérations générales

(1) Le mémoire de licence représente un élément important de l'évaluation des connaissances et de l'activité scientifique des diplômés de tous les programmes d'études de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Victor Babeș" de Timișoara (UMFVBT).

(2) Le mémoire de licence teste les compétences à concevoir et à réaliser une recherche indépendante, ainsi qu'à rédiger et présenter les résultats de la recherche conformément aux règles de la communauté académique.

Article 2 Sujets et superviseurs

(1) Le critère principal dans le choix du domaine/thème du mémoire de licence doit être l'avantage que la recherche qui sera réalisée peut apporter au processus de formation du futur spécialiste. Le sujet étudié doit être corrélé avec le programme d'études/spécialisation du diplômé, en particulier avec ce segment d'activité où celui-ci possède à la fois de solides connaissances générales et un intérêt particulier.

(2) Les enseignants ont l'obligation d'accepter de superviser les mémoires de licence. Un superviseur scientifique peut superviser jusqu'à un maximum de 8 mémoires de licence par an. Entre l'étudiant et le superviseur scientifique, il doit y avoir une communication libre, adaptée au milieu académique, basée sur le respect mutuel et l'appréciation réciproque.

(3) Les superviseurs scientifiques des mémoires de licence peuvent être des membres du corps enseignant de la faculté, depuis le grade d'assistant universitaire jusqu'au grade de professeur d'université, et/ou des enseignants ou chercheurs d'autres universités ou institutions ayant des accords en ce sens avec l'UMFVBT. Les assistants universitaires employés pour une durée déterminée ne peuvent superviser des mémoires de licence qu'en collaboration avec un enseignant titulaire.

(4) Les sujets des mémoires de licence sont établis en accord avec les priorités de recherche des disciplines, en concertation avec les superviseurs scientifiques.

(5) Les étudiants ont l'obligation de communiquer au bureau du Doyen de la faculté le titre du mémoire de licence et l'accord du superviseur scientifique (Annexe 1), au plus tard le 1er juin de l'avant-dernière année d'études.

(6) Le changement de sujet et/ou de superviseur scientifique par l'étudiant ne peut se faire qu'une seule fois, après information et avis du superviseur scientifique initial, ainsi que de l'approbation du bureau du Doyen de la faculté. Le changement de titre et de superviseur scientifique n'est plus possible à partir du deuxième semestre de la dernière année d'études.

Article 3 Structure du mémoire de licence

(1) Le mémoire de licence doit avoir la structure suivante :

- A) Couverture
- B) Page de titre
- C) Table des matières
- D) Liste des abréviations et des symboles
- E) Thèse proprement dite avec :
 - a) Introduction



- b) Contenu
- c) Conclusions et contributions personnelles
- d) Bibliographie
- e) Annexes (optionnel)

(2) La couverture du mémoire de licence doit comprendre les informations suivantes : le nom complet et le sigle de l'université, de la faculté, du département et de la discipline, l'auteur de la thèse, le ou les superviseurs scientifiques et l'année de soutenance. Elle est plastifiée en plastique transparent.

(3) La page de titre répète les informations fournies sur la couverture et inclut également le titre du mémoire de licence.

(4) La table des matières du mémoire de licence contiendra des informations sur l'ensemble du mémoire, notamment : l'introduction, le contenu, les conclusions, la bibliographie, les annexes (optionnelles) et inclura les titres de tous les chapitres et sous-chapitres accompagnés du numéro de page où chaque chapitre et sous-chapitre commence.

(5) La liste des abréviations et des symboles, ainsi que les annotations fréquemment utilisées dans le mémoire de licence, doivent respecter les normes de la littérature spécialisée. Les symboles, abréviations et annotations fréquemment utilisés sont écrits par ordre alphabétique, en commençant par l'alphabet latin, en minuscules puis en majuscules, puis en continuant avec l'alphabet grec, en minuscules puis en majuscules correspondantes.

(6) Le mémoire de licence proprement dit comprend :

a) Introduction.

L'introduction du mémoire de licence est numérotée en chiffres romains et a pour but de situer la recherche dans un contexte temporel, historique, géographique et professionnel, et s'étend sur 1 à 2 pages.

L'introduction doit contenir :

- i) La motivation du choix du sujet de recherche
- ii) L'importance et l'actualité du sujet
- iii) Le contexte international, national et régional du sujet
- iv) Les objectifs scientifiques à atteindre dans le cadre de la recherche scientifique
- v) Des commentaires synthétiques sur la méthode de recherche abordée et la méthodologie de la

recherche.

b) Contenu.

Le contenu du mémoire doit distinguer deux composantes : la composante théorique ou conceptuelle et la composante pratique ou appliquée (contenant une ou plusieurs applications répondant aux objectifs du mémoire). Alors que la composante théorique démontre le niveau d'information détenu par l'auteur, la composante pratique nécessite l'identification/formulation de solutions applicables au problème étudié dans le mémoire.

Le contenu du mémoire doit présenter équilibrément les deux composantes, mettant l'accent sur la partie appliquée, démontrant ainsi la capacité du diplômé à appliquer de manière créative ses connaissances théoriques. Il est recommandé que la partie théorique représente au maximum 30 à 35 %, et la partie pratique environ 65 à 70 %.



Le contenu du mémoire de licence est numéroté en chiffres arabes et doit être structuré en trois parties principales :

- a) Partie générale
- b) Partie spéciale
- c) Conclusions et contributions propres
- d) Bibliographie
- e) Annexes (optionnelles)

a) La partie générale présente l'état actuel des connaissances sur le sujet étudié - une analyse descriptive des réalisations dans le domaine, basée sur une documentation primaire.

b) La partie spéciale comprend les contributions du candidat et présente le type d'approche du sujet de recherche, à savoir la recherche exploratoire ou la recherche appliquée, occupant la plus grande partie du mémoire de licence. La partie spéciale du mémoire de licence peut être réalisée sous forme *d'étude primaire* (recherche originale observationnelle, expérimentale ou interventionnelle) ou *d'étude secondaire* (résumé des études primaires de la littérature sous forme *d'analyse systématique de type revue ou méta-analyse*).

Dans le cas d'une *étude primaire*, la partie spéciale comprend une partie expérimentale et une partie dédiée aux résultats de la recherche. La partie expérimentale présente le *matériel* étudié ainsi que les *méthodes/techniques* de recherche utilisées, en fonction de la nature de la thèse et des recherches effectuées. La partie dédiée aux résultats de la recherche peut contenir un ou plusieurs chapitres en fonction de la méthode choisie pour la vérification expérimentale, présentant, le cas échéant, de manière descriptive dans des tableaux, des graphiques, des illustrations, ainsi que des discussions sur les méthodes utilisées par comparaison avec celles utilisées dans le domaine au niveau national et international.

Dans le cas d'une *étude secondaire*, la Partie spéciale sera rédigée sous forme d'article de synthèse (revue), de méta-analyse, d'analyse comparative ou d'analyse critique des données de la littérature (sans qu'il soit nécessaire de qualifier ce type d'étude). L'étude secondaire représente une option pour les situations d'urgence, d'alerte, les situations où l'activité éducative se déroule *en ligne* ou d'autres situations spéciales établies par les décisions du Conseil d'administration de l'UMFVBT.

c) Les conclusions et contributions propres doivent mettre en évidence :

- La mesure dans laquelle les objectifs de la recherche scientifique ont été atteints
- Les contributions personnelles
- Les directions dans lesquelles la recherche doit être poursuivie

Cette partie du mémoire de licence constitue un chapitre distinct et sera présentée de manière succincte sur un maximum de 1 à 2 pages, avec un caractère concret et précis.

d) La bibliographie contient la liste de toutes les sources d'information consultées directement et utilisées par le diplômé pour rédiger le mémoire de licence, avec les mentions suivantes :

- Les références bibliographiques doivent être sélectionnées et rédigées en nombre strictement nécessaire pour documenter le mémoire sans aboutir à une bibliographie exhaustive. La liste bibliographique rédigée selon le style de Vancouver doit contenir des références aux œuvres représentatives des catégories suivantes : livres, articles de revues spécialisées, thèses de doctorat, cours



universitaires, publiés sous forme imprimée ou électronique, y compris les pages web (la plupart des titres bibliographiques datant des 10 dernières années).

- Une référence bibliographique peut être citée plusieurs fois dans un mémoire.
- L'indice bibliographique est inséré dans le texte immédiatement après l'énoncé de l'information et avant le point.
- Les titres bibliographiques seront numérotés et présentés dans l'ordre de la première mention dans le texte.
- Les recommandations pour la rédaction des références bibliographiques doivent suivre le modèle de Vancouver <http://www.library.uq.edu.au/training/citation/vancouv.pdf> ;
- Jusqu'à 3 auteurs, tous les auteurs sont mentionnés, au-dessus de 3 auteurs, "et al." est mentionné après les trois premiers auteurs.
- Les titres des revues peuvent être abrégés selon les recommandations des Journals Indexed for MEDLINE - www.ncbi.nlm.nih.gov/nlmcatalog/journals
- Dans le cas des livres, le chapitre avec les pages correspondantes est spécifié.

Exemples :

Articles de revues : Fried LP, Kronmal RA, Newman AB, et al. Facteurs de risque de mortalité à 5 ans chez les adultes plus âgés : l'étude sur la santé cardiovasculaire. JAMA. 1998; 279: 585–592.

Livre: Evans JG, Franklin Williams T, Lynn Beattie B: Oxford Textbook of Geriatric Medicine, 2e édition. Oxford University Press, 2000

e) Les annexes peuvent avoir une ou plusieurs pages, qui seront numérotées en chiffres romains croissants (Annexe 1, Annexe 2, etc.). Chaque annexe sera mentionnée au moins une fois dans le texte du mémoire.

Art. 4. Règles de rédaction du mémoire de licence

- (1) La couverture du mémoire de licence sera de couleur blanche, avec une écriture en noir (Annexe 2).
- (2) Les diacritiques spécifiques à la langue dans laquelle le travail est rédigé seront utilisés (ă, î, â, ș, ț pour le roumain).
- (3) Le texte des paragraphes normaux sera justifié entre les marges gauche et droite (*justified*)
- (4) La numérotation des pages commence avec la page de titre et se poursuit jusqu'à la dernière page du mémoire, mais le numéro de page n'apparaît qu'à partir de la "Table des matières"; le numéro de page est inséré en bas de page (centré ou à droite).
- (5) Les chapitres de la Partie générale et de la Partie spéciale commencent toujours sur une nouvelle page.
- (6) L'impression se fait uniquement sur une seule face.
- (7) Mise en forme de la page A4 pour l'impression :
 - Marges : Haut 2,5 cm, Bas 2,0 cm ; Droite 2,0 cm, Gauche 3,5 cm.
 - En-tête : Haut 1,2 cm, Extérieur.
- (8) La mise en page utilisera les polices de caractères suivantes :
 - i. Police principale pour le texte du mémoire - **TIMES NEW ROMAN 12**.
 - ii. Le mémoire sera rédigé à 1 ½ interligne.
 - iii. Texte sur la couverture : Annexe 2A
 - iv. Les légendes des figures et des tableaux seront rédigées en **TIMES NEW ROMAN 10**.La rédaction se fera à un seul interligne.
- (9) La bibliographie sera rédigée en **TIMES NEW ROMAN 11**.



La rédaction se fera à un seul interligne.

(10) Les premières pages et l'Introduction seront numérotées en chiffres romains comme suit :

Page I	Page de titre (non numérotée)
II - III	Table des matières
IV (ou III)	Liste des abréviations et des symboles
V (ou IV)	Dédicace (optionnelle)
VI (ou V)	Remerciements
VII-VIII (VI-VII)	Introduction

(11) Le corps du mémoire rédigé en TIMES NEW ROMAN 12 devra compter entre 30 et 60 pages (sans bibliographie).

(12) Les annexes du mémoire seront numérotées en lettres romaines. Elles doivent obligatoirement contenir des copies des travaux personnels présentés ou publiés (si nécessaire). Elles peuvent facultativement contenir des figures et des tableaux.

(13) Le modèle de mémoire de licence est fourni en Annexe 2B.

Art. 5. Finalisation et soutenance publique du mémoire de licence.

(1) Le mémoire de licence doit respecter les normes de rédaction prévues dans la présente méthodologie.

(2) Le mémoire sera rédigé à la troisième personne (la première personne NE SERA PAS utilisée), et les informations seront communiquées de manière directe et intelligible, avec une structuration logique et cohérente.

(3) Le mémoire peut être rédigé et soutenu en roumain, en anglais ou en français (selon le programme d'études).

(4) La finalisation du mémoire de licence est conditionnée par l'obtention de l'avis du directeur de thèse (Annexe 6) et sera remise au secrétariat de la faculté selon le calendrier établi.

(5) Le mémoire ne peut être soutenu que s'il est accompagné de : la déclaration d'originalité (Annexe 3), le résumé (Annexe 4) et le rapport de thèse (Annexe 5) signés par le ou les directeurs de thèse.

(6) La présentation du mémoire de licence/thèse, devant la commission d'examen, est aussi importante que sa rédaction. La note finale obtenue par le diplômé représente à la fois le résultat de l'évaluation du travail par le directeur de thèse (évaluation consignée dans un rapport signé en original) et le résultat de l'évaluation de la commission, à la suite de la présentation et à la soutenance du mémoire par le diplômé.

Art. 6. Vérification du plagiat des mémoires de licence

(1) Les mémoires de licence, qui doivent être vérifiés avec le logiciel anti-plagiat utilisé par l'Université, seront envoyés par e-mail au format Word sans bibliographie avant la date limite fixée selon le calendrier de l'examen de licence, avant la clôture des inscriptions à l'examen, pour tous les programmes d'études des facultés de Médecine, de Médecine Dentaire et de Pharmacie, aux adresses suivantes :

- Faculté de Médecine : evb@umft.ro
- Faculté de Pharmacie : licente.farmacie@gmail.com
- Faculté de Médecine Dentaire : licentemd2@gmail.com

(2) Les mémoires seront vérifiés dans leur forme complète et finale, **jusqu'à deux fois maximum.**

- Dans l'objet de l'e-mail, **le nom du candidat** à l'examen de licence sera mentionné.



- Pour éviter l'afflux de travaux les derniers jours, les mémoires de licence seront envoyés en avance, en respectant les délais prévus dans la présente méthodologie.

(3) **Le rapport de similarité** généré après la première vérification, et respectivement **le rapport complet de similarité** généré après la deuxième vérification (si nécessaire) (.pdf et .html), contiennent toutes les données nécessaires pour évaluer l'originalité du mémoire par le superviseur du mémoire de licence, seul capable de réaliser une analyse précise des emprunts détectés par le système anti-plagiat.

(4) Le rapport de Similarité doit toujours être analysé par le superviseur du mémoire de licence. Il convient également de vérifier s'il y a un nombre excessif d'emprunts potentiels provenant d'une seule source.

(5) La Valeur du Coefficient de Similarité 1 indique le pourcentage du document contenant des phrases de 5 mots ou plus trouvées dans la base de données mère, d'autres universités affiliées ou des sources sur Internet. Le Coefficient de Similarité 1 ne doit généralement pas dépasser 50%.

(6) La Valeur du Coefficient de Similarité 2 indique le pourcentage du document contenant des phrases de 25 mots ou plus trouvées dans les bases mentionnées ci-dessus. Le Coefficient de Similarité 2 ne doit généralement pas dépasser 5%.

(7) Pour interpréter correctement le Rapport de Similarité, **les opérations suivantes** doivent être effectuées :

a) Il est nécessaire de vérifier les valeurs des Coefficients de Similarité et il est considéré comme suspect de dépasser le seuil de 50% pour le Coefficient de Similarité 1 et 5% pour le Coefficient de Similarité 2 ;

b) Il est nécessaire d'analyser la liste des "Plus longs fragments identifiés comme similaires" (les fragments comportant plus de 200 mots sont considérés comme suspects et nécessitent une vérification attentive ; s'ils existent, ils doivent être trouvés en utilisant le lien "marquer le fragment" et vérifier s'ils sont cités) ;

c) Parcourir la liste des "Documents contenant des fragments similaires", en prêtant une attention particulière aux documents contenant des fragments dépassant la limite du Coefficient de Similarité 2 (ces derniers sont marqués en caractères gras). Si de tels documents apparaissent, en particulier s'ils sont en tête de liste, le lien "marquer le fragment" doit être utilisé pour vérifier s'ils sont des phrases courtes dispersées dans tout le document (dans ce cas, ils peuvent être considérés comme des emprunts accidentels) ou s'ils sont de longs fragments de texte voisins, séparés uniquement par des phrases courtes (ce type de situation suscitera des soupçons) ;

d) En cas de tout soupçon, le Rapport de Similarité doit être soumis à une analyse précise, qui repose, outre l'utilisation des fonctions du Rapport de Similarité présentées dans les points 1 à 3, sur une analyse précise du contenu du document, en tenant compte des fragments marqués, qui ont été découverts par le système dans d'autres textes.

(8) Si le superviseur du mémoire de licence constate le dépassement de ces seuils dans le Rapport de Similarité, il sera nécessaire que le candidat retravaille les fragments identifiés comme posant un problème sous la supervision du superviseur. Le mémoire sera ensuite renvoyé pour générer un Rapport de Similarité Complet. Si des problèmes persistent par la suite, le mémoire et les rapports correspondants seront envoyés à l'analyse du Directeur du programme anti-plagiat de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Victor Babeș" de Timișoara à l'adresse **sursoniu@umft.ro**.



(9) Le Rapport (Complet) de Similarité généré lors de la vérification du plagiat sera signé par le superviseur ou les superviseurs du mémoire de licence.

Art.7. Règles de présentation/soutenance du mémoire de licence

(1) **Moment et lieu de présentation** : les diplômés seront informés de la date, de l'heure et du lieu où ils pourront soutenir leur mémoire de licence devant la commission. L'absence du diplômé à la date, à l'heure et au lieu fixés peut entraîner son exclusion de l'examen de licence. En cas d'urgence, d'alerte, de situations où l'activité éducative se déroule en ligne ou d'autres situations spéciales définies par les décisions du Conseil d'administration de l'UMFVBT, la soutenance du mémoire de licence peut également se faire en ligne, selon une procédure approuvée par le Conseil d'administration et avisée par le Sénat universitaire.

(2) **La présentation proprement dite.** La présentation du mémoire de licence se fait par exposé oral public, d'une durée maximale de 10 minutes, sur la base d'un support créé par le diplômé et qui doit comprendre les aspects les plus importants du mémoire. À la fin de la présentation, les membres de la commission peuvent poser au diplômé des questions concernant : le sujet du mémoire de licence et/ou la méthodologie et les ressources utilisées, la littérature spécialisée sur le sujet ou en relation avec celui-ci. Il est recommandé de présenter le mémoire sous forme de **diaporama (PPT)** avec la structure indicative suivante : titre du mémoire, objectif du mémoire (facultatif, hypothèses de travail), structure du mémoire - chapitres, éléments spécifiques du mémoire, mise en avant de la partie pratique/applicative, objectifs, méthodes utilisées et conclusions.

Il est recommandé d'inclure 2 ou 3 tableaux ou statistiques pertinents concernant le phénomène étudié, tirés des résultats de la Partie spéciale.

Recommandations pour la réalisation de la présentation PPT :

- la présentation comportera entre 8 et 16 diapositives (slides) ;
- il doit y avoir obligatoirement une diapositive de titre, qui contiendra le titre du mémoire, le nom du diplômé et le nom du/des encadrant(s), la discipline ;
- 6 à 10 diapositives de texte, de tableaux, de figures (à l'aide desquels les principaux aspects de la Partie spéciale du mémoire à communiquer à la commission seront présentés) ;
- 1 à 2 diapositives pour les conclusions.

Art.8. Évaluation du mémoire de licence

(1) L'évaluation des mémoires de licence est effectuée par une Commission composée d'un président, de 3 à 4 membres et d'un secrétaire ; le secrétaire n'a pas le droit de voter.

(2) Les membres de la Commission d'évaluation, habilités à voter, ne peuvent être que des enseignants titulaires de l'UMFVBT.

(3) Chaque membre de la commission, habilité à voter, attribue une note de 1 à 10 (nombres entiers).

(4) La note finale à l'épreuve de soutenance du mémoire de licence est la moyenne arithmétique des notes individuelles des membres de la Commission d'évaluation habilités à voter.

(5) Les résultats obtenus lors de la soutenance du mémoire de licence ne peuvent pas être contestés.

(6) Les facultés avec un grand nombre d'étudiants constitueront plusieurs commissions d'évaluation des mémoires de licence, la recommandation étant, en moyenne, de 40 à 50 diplômés par commission.

(7) La composition et le nombre de commissions sont approuvés par le Conseil de la faculté, au moins un mois avant la date de l'examen de licence.



(8) Chaque commission est organisée par disciplines connexes, comprenant au moins un enseignant spécialisé de chaque discipline.

(9) La composition des commissions et la répartition des étudiants dans les commissions et les salles sont publiées par affichage au secrétariat de la faculté et/ou sur le site de l'UMFVBT, au moins 3 jours avant la date de la soutenance.

Art.9. Dispositions finales

(1) La présente Méthodologie d'élaboration et de soutenance de l'examen de licence complète le Règlement sur l'organisation et le déroulement de l'examen de licence.

(2) Chaque faculté est libre d'élaborer ses propres règles et outils qui contribuent au bon déroulement de l'examen de licence, à condition de ne pas enfreindre les dispositions de la présente méthodologie.

(3) Le Recteur de l'UMFVBT peut annuler, avec l'approbation du Sénat universitaire, un mémoire de licence, lorsqu'il est prouvé que des moyens frauduleux ont été utilisés pour sa réalisation.

(4) La Méthodologie d'élaboration du mémoire de licence peut être modifiée à la demande des Conseils des facultés, par décision du Conseil d'administration et avec l'approbation du Sénat universitaire.

(5) La présente Méthodologie d'élaboration et de soutenance de l'examen de licence a été approuvée et publiée lors de la séance du Sénat du 30.03.2022, complétée et modifiée le 22.02.2023 et le 29.06.2023, date à partir de laquelle elle entre en vigueur.

RECTEUR,

Prof. Univ. Dr. Octavian Marius Crețu



ANNEXE 1 Demande d'inscription - UMFVBT- REG/PD/12/2022 - 01

Monsieur le Doyen,

Je soussigné(e) _____
étudiant en année d'études _____ à la Faculté _____,
programme d'études _____, forme d'enseignement _____,
je vous prie d'approuver mon sujet intitulé : _____

en vue de l'élaboration du mémoire/du diplôme/de la thèse, dans la discipline _____
sous la coordination de _____

Date:

Signature:

**Approuvé par,
Coordinateur(s) du travail de licence**

Titre, Nom et prénom, Signature

.....

Date:



ANNEXE 2A Couverture et page de titre - UMFVBT- REG/PD/12/2022 – 02A

UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
“VICTOR BABEȘ” DIN TIMIȘOARA TIMES NEW ROMAN 16 CENTRÉ
FACULTÉ TIMES NEW ROMAN 14 CENTRÉ
Département TIMES NEW ROMAN 14 CENTRÉ
Discipline TIMES NEW ROMAN 12 CENTRÉ
NOM PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT
TIMES NEW ROMAN 14 CENTRÉ GRAS CENTRÉ

LOGO UMFVBT
MÉMOIRE DE LICENCE
TIMES NEW ROMAN 36 CENTRÉ GRAS CENTRÉ

Superviseur/-s scientifique/-s - TIMES NEW ROMAN 12
NOM PRÉNOM SUP. SCIENTIFIQUE TIMES NEW ROMAN 16 GRAS
T i m i ș o a r a (espacé) TIMES NEW ROMAN 14
A N N É E (espacé) TIMES NEW ROMAN 14

c) Texte sur la page de titre :

UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
“VICTOR BABEȘ” TIMIȘOARA TIMES NEW ROMAN 14
FACULTÉ TIMES NEW ROMAN 14
Département TIMES NEW ROMAN 14
Discipline TIMES NEW ROMAN 12 CENTRÉ

NOM PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT
TIMES NEW ROMAN 16 GRAS

LOGO UMFVBT
MÉMOIRE DE LICENCE
TIMES NEW ROMAN 36 GRAS CENTRÉ

TITRE DU MÉMOIRE DE LICENCE TIMES NEW ROMAN 12 CENTRÉ 16



Superviseur/-s scientifique/-s TIMES NEW ROMAN 12
NOM PRÉNOM SUP. SCIENTIFIQUE TIMES NEW ROMAN GRAS 16
Timișoara (espacé) TIMES NEW ROMAN GRAS 14
A N N É E (espacé) TIMES NEW ROMAN GRAS 14

d) Les titres seront écrits comme suit :

TITRE DE LA PARTIE (GÉN/SPÉC)	TNR GRAS 16
TITRE DU CHAPITRE (TITRE D'ORDRE 1)	TNR GRAS 14
TITRE DU SOUS-CHAPITRE (TITRE D'ORDRE 2)	TNR GRAS 12
TITRE DU SOUS-CHAPITRE (TITRE D'ORDRE 3)	TNR GRAS 11
Titre du sous-chapitre (Titre d'ordre 4)	TNR gras 11
<i>Titre du sous-chapitre (Titre d'ordre 5)</i>	TNR gras italique 11
Titre du sous-chapitre (Titre d'ordre 6)	TNR 11



UNIVERSITATEA
DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE
VICTOR BABEȘ | TIMIȘOARA

ANNEXE 2B Modèle du mémoire de licence- UMFVBT- REG/PD/12/2022 – 02B

**UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
„VICTOR BABEȘ” TIMIȘOARA**

FACULTÉ DE.....

Département

Discipline

GEORGE A. GEORGESCU



MÉMOIRE DE LICENCE

Superviseur scientifique

.....

PRO-RECTORAT DIDACTIQUE

P-ta Eftimie Murgu, nr. 2, code 300041, Timisoara, Roumanie
Tél : +40256220479 ; Télécopieur : +40256490626
Courriel : prorektoratdidactic@umft.ro

www.umft.ro



UNIVERSITATEA
DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE
VICTOR BABEȘ | TIMIȘOARA

Timișoara

20...

**UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
„VICTOR BABEȘ” TIMIȘOARA
FACULTÉ DE.....**

Département

Discipline

GEORGE A. GEORGESCU



MÉMOIRE DE LICENCE

TITRE DU MÉMOIRE DE LICENCE

Superviseur scientifique

.....

PRO-RECTORAT DIDACTIQUE

P-ta Eftimie Murgu, nr. 2, code 300041, Timisoara, Roumanie
Tél : +40256220479 ; Télécopieur : +40256490626
Courriel : prorektoratdidactic@umft.ro

www.umft.ro



Timișoara

20...



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES

DÉDICACE (optionnel)

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

PARTIE GÉNÉRALE

CHAPITRE 1. NOTIONS D'AGREGOMETRIE OPTIQUE

PARTIE SPÉCIALE

CHAPITRE 2. MOTIVATION DU CHOIX DU SUJET, OBJECTIFS ET BUTS DE L'ÉTUDE

CHAPITRE 3. MATÉRIEL ET MÉTHODES

3.1 COLLECTE DES DONNÉES

3.1.2 TRAITEMENT DES DONNÉES

CHAPITRE 4. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

Error! Bookmark not defined.

4.1 KAPA – ANALYSE CINÉTIQUE DE L'AGRÉGATION DES PLAQUETTES

Error!

Bookmark not defined.

III. CONCLUSIONS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE I.

ANNEXE II.

Error! Bookmark not defined.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SYMBOLES

ADP – adenosine dyphosphate

ATP – adenosine triphosphate

COX – cyclooxygenase

PRP – plasme riche en plaquettes (platelet-rich plasma)



DÉDICACE (optionnelle)

REMERCIEMENTS (optionnels)

Je tiens à remercier ceux qui m'ont soutenu tout au long de la rédaction de ce mémoire de licence : le coordinateur scientifique, les collègues, les amis et la famille.

INTRODUCTION

PARTIE GÉNÉRALE

CHAPITRE 1. NOTIONS D'AGRÉGOMÉTRIE OPTIQUE

PARTIE SPÉCIALE

CHAPITRE 2. MOTIVATION DU CHOIX DU SUJET, OBJECTIFS ET BUTS DE L'ÉTUDE

CHAPITRE 3. MATÉRIEL ET MÉTHODES

3.1 COLLECTE DES DONNÉES

3.1.2 TRAITEMENT DES DONNÉES

III. CONCLUSIONS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE I.

Les Annexes sont optionnelles.



ANNEXE 3 Déclaration sur l'originalité - UMFVBT- REG/PD/12/2022 - 03

DÉCLARATION*
sur l'originalité du contenu du mémoire de licence

Je soussigné(e),
domicilié(e) à, né(e) le,
identifié(e) par le CNP, diplômé(e) de l'Université de
Médecine et de Pharmacie "Victor Babeș" de Timișoara, Faculté de,
programme d'études, promotion, déclare
sous ma propre responsabilité, connaissant les dispositions légales concernant les fausses
déclarations et les dispositions de la Loi sur l'éducation nationale n° 1/2011 art.143 par. 4
et 5 concernant le plagiat, que le mémoire de licence intitulé
..... élaboré(e)
sous la direction de M./Mme.

que je suis sur le point de présenter devant la commission est original(e), m'appartient et
j'assume son contenu dans son intégralité.

De plus, je déclare être d'accord pour que mon mémoire de licence soit vérifié par tout
moyen légal afin de confirmer son originalité, y compris en autorisant l'insertion de son
contenu dans une base de données à cette fin.

Je suis informé(e) que la commercialisation de travaux scientifiques en vue de faciliter la
falsification par l'acheteur de la qualité d'auteur d'un mémoire de licence, d'un diplôme ou
d'une thèse est interdite, et à cet égard, je déclare sous ma propre responsabilité que ce
mémoire n'a pas été copié mais représente le résultat de la recherche que j'ai entreprise.

Fait le Signature de l'étudiant(e)



ANNEXE 4 Résumé du travail - UMFVBT- REG/PD/12/2022 - 04

R É S U M É

TITRE DU MÉMOIRE

.....

.....

NOM, PRÉNOM de l'étudiant, groupe, série, programme d'études

.....

COORDONNATEUR(S) SCIENTIFIQUE(S)

.....

RÉSUMÉ DU TRAVAIL
(maximum 300 mots, sans espaces)



ANNEXE 5 RAPPORT D'ÉVALUATION - UMFVBT- REG/PD/12/2022 - 05

**RAPPORT
d'évaluation du mémoire de licence**

intitulé : _____

réalisé par le diplômé(e) : _____

sous la direction de : _____

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- | | |
|--|---|
| 1. Importance du sujet et structure du travail | Remplit les critères d'évaluation : |
| - importance et actualité du sujet, | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - intégration du sujet dans les préoccupations internationales, nationales et locales. | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 2. Contenu scientifique du travail | Remplit les critères d'évaluation : |
| - le travail est de type : | |
| • étude primaire (recherche originale observationnelle, expérimentale ou interventionnelle) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| • étude secondaire (synthèse des études primaires de la littérature sous forme d'analyse systématique de type revue ou méta-analyse) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - complexité du sujet | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 3. Élaboration du travail | Remplit les critères d'évaluation : |
| - objectifs de la recherche scientifique | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - méthode de recherche abordée et méthodologie de recherche | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - clarté de la rédaction | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - capacité d'analyse et de synthèse | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 4. Iconographie | Remplit les critères d'évaluation : |
| - matériel et méthode | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - résultats : tableaux, graphiques, illustrations | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| 5. Conclusions | Remplit les critères d'évaluation : |
| - clarté de la formulation | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - contributions personnelles/éléments originaux | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

PRO-RECTORAT DIDACTIQUE



6. Bibliographie

- ampleur et actualité
- citation dans le texte

Remplit les critères d'évaluation :

Oui Non

Oui Non

L'étudiant(e) a réalisé le portefeuille de licence conformément aux dispositions de la méthodologie d'élaboration et de soutenance des travaux de licence de l'UMFVBT.

Le travail remplit les conditions scientifiques et méthodologiques pour être soutenu devant la commission de licence.

Note proposée : _____ (_____).

Date,

Signature du(des) coordinateur(s) scientifique(s),



ANNEXE 6 AVIS DU COORDONNATEUR - UMFVBT- REG/PD/12/2022 - 06

**Avis du/des coordinateur(s) scientifique(s)
concernant l'admission du travail en vue de la soutenance**

Je déclare avoir pris connaissance du Rapport Complet de Similarité généré par le Système Anti-plagiat pour le travail :

Auteur :

Titre:.....
.....
.....

Après analyse du rapport, j'ai constaté ce qui suit :

Les emprunts repérés dans le travail sont justifiés (citations) et ne présentent aucun signe de plagiat. Par conséquent, je considère que le travail a été rédigé individuellement et j'accepte sa soutenance.

Les emprunts repérés dans le travail ne présentent aucun signe de plagiat, mais leur nombre très élevé suscite des soupçons quant à la valeur de fond, étant donné qu'ils sont corrélés à un manque d'originalité de l'auteur. Par conséquent, je pense que le travail doit être retravaillé, en limitant le nombre d'emprunts.

Les emprunts repérés dans le travail ne sont pas justifiés et présentent des signes de plagiat. Par conséquent, je n'accepte pas le travail en vue de la soutenance et je transmets la notification au Recteur de l'Université afin d'examiner la situation du point de vue des procédures internes de l'Université.

Le travail comporte des déformations intentionnelles du texte, indiquant une tentative de dissimulation des emprunts non autorisés. Par conséquent, je n'accepte pas le travail en vue de la soutenance et je transmets la notification au Recteur de l'Université afin d'examiner la situation du point de vue des procédures internes de l'Université.

Motivation :

.....
.....
.....

Date

Signature du/des coordinateur(s) scientifique(s)

.....

.....